



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des personnels techniques et pédagogiques
DGRH C2-4

Le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude du corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs au titre de l'année 2021, les agents dont les noms suivent :

Domaine « Jeunesse, éducation populaire et vie associative » :

- 1) Mme LENAIN Corinne
- 2) M. SPAROSVICH Alexander

Domaine « Sport » :

- 1) Mme ALSUGUREN Maïtena
- 2) M. MANIN Christophe
- 3) M. PENIN Jean-François
- 4) M. SATABIN Laurent

ARTICLE 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

07 JUL. 2021

P / le Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports et par délégation,

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES

Vincent GOUDET